
Compte rendu du Conseil Municipal du 29 janvier 2010

Approbation procès-verbal réunion antérieure

Le procès-verbal de séance du conseil municipal du 11 décembre a été approuvé à l'unanimité après une observation concernant le prix de location de la salle polyvalente par des « hors commune » pour des vins d'honneur suite à une erreur de frappe non corrigée (719 € au lieu de 79 €).

Ligne à Grande Vitesse

M. le Maire fait le point sur le déplacement des élus des communes des 6 départements. concernés par la LGV SEA entre Indre et Loire et Gironde et des départements concernés par la ligne Ouest (Sarthe, Ille et Vilaine et Mayenne) qui ont été reçus à l'Assemblée Nationale et au Ministère des transports. Les élus des communes concernées par le passage des LGV demandent une indemnité pérenne de 10 000 € par km pour compenser quelque peu les différents préjudices liés à ce projet (perte d'attractivité des communes et perte de ressources fiscales, destruction de biens, destructuration des activités agricoles...).

Il précise qu'il a demandé au Ministre la réactivation des commissions de suivi qui avaient effectués un gros travail et obtenu des engagements de RFF et qu'il a rappelé que les communes attendaient toujours le compte rendu du travail de ces commissions.

Communauté de Communes de Sainte Maure de Touraine - CCSMT

- Les élus sont informé que la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de charges a pour mission d'élaborer un rapport sur les transferts de charges. Ce rapport doit faire l'objet d'une approbation à la majorité qualifiée par les communes. La CLETC s'est réunie le 13 janvier et a établi un rapport sur le transfert des charges liées aux compétences Petite Enfance et Zones d'activités économiques ; rapport qui a été présenté au conseil communautaire le 25 janvier 2010. Il s'avère que le montant des charges transférées de Sainte Maure à la Communauté de communes a été arrêté à la somme de 17 914,00 € (Multi accueil Pirouette – RAM – les zones d'activité). Ce rapport est approuvé à l'unanimité par les élus de Villeperdue.
- Une étude avait été prévue par la Région sur le transport TER et les gares de La Celle Saint Avant et Sainte Maure-Noyant. La région a accepté d'y intégrer les gares de Maillé et Villeperdue. Cette étude portera sur la fréquentation, les aménagements, l'accessibilité... et sera réalisée à l'automne.

Mairie, Agence postale et la Poste

Agence postale

La Poste a confirmé le montant de sa contribution financière et, envoyé par mail des avants-projets d'aménagement du futur bureau de l'Agence Postale au rez-de-chaussée de la Mairie, suite à la rencontre Maire-représentants de la poste le 20 janvier,.

Quelques travaux sont à prévoir dans la future agence postale après le démanègement du bureau de la secrétaire de mairie à l'étage. La Poste fournira le mobilier nécessaire à l'activité.

Recrutement d'un agent polyvalent

La commune décide de recruter un agent polyvalent comme suit :

- 1- pour la gestion de l'agence postale sur la bse de 15 heures par semaine comme prévu et financé sur la base du SMIC par la Poste.
- 2- Pour assurer aussi une aide au secrétariat de mairie (accueil, classement, courrier...) en complément et à raison de 20h00 par semaine

Le contrat à passer avec la Poste pour ce faire sera de 9 ans renouvelable une fois.

L'agent recruté bénéficiera d'une formation spécifique de la Poste.

Les élus proposent que l'agence postale soit ouverte au public du mardi au samedi de 9h00 à 12h00. et que la personne recrutée assure l'aide au secrétariat de mairie l'après-midi du mardi au vendredi.

Travaux à envisager à la Mairie

Les élus envisagent des travaux de sécurisation des locaux et la mise en place d'un standard téléphonique.

Urbanisme – Environnement

Terrain pour le bloc sanitaire

Après un rappel de l'historique du projet de lotissement des Barons, M. le Maire précise que la Safim a abandonné le projet et a renoncé à l'achat du terrain de M. et Mme LEBLOIS Maxime.

Il ajoute que la commune avait envisagé un achat et un échange de terrain pour la construction du bloc sanitaire de l'école primaire dans le cadre de ce projet. Après avoir rencontré les intéressés la commune va procéder à l'achat d'une bande de terrain appartenant à M. et Mme LEBLOIS Maxime et à un échange avec M. et Mme CARREAU Bernard de sorte que la commune dispose d'une parcelle de terrain derrière la classe 3 attenante à la salle informatique et que M. et Mme CARREAU récupèrent du terrain derrière chez eux.

La réalisation des travaux de gros œuvre est prévue pendant les vacances de printemps.

Révision PLU

Suite à la réunion qui s'est tenue en Préfecture avec Mme NOROIT le 28 janvier, M. le Maire précise qu'il semblerait que les services de l'Etat ne sont pas très favorables à la révision simplifiée concernant la création d'une petite zone artisanale. Il s'avère que le dossier n'était pas suffisamment élaboré et étayé et que la commune étant située à moins de 15 km de la zone couverte par le SCOT de Tours, le dossier doit être examiné par la commission des sites.

Il propose de ne pas renoncer à ce projet, de continuer les démarches et de regrouper tous les dossiers qui devront être soumis à enquête publique dont celui concernant le zonage d'assainissement pour ne faire qu'une seule procédure d'enquête publique.

Travaux communaux

Travaux d'acoustique et chauffage de la salle « Les Albizzias »

Les travaux effectués dans la grande salle des Albizzias ont été unanimement appréciés et répondent aux exigences de résultat et de confort tant en matière d'esthétique, que d'acoustique et de chauffage.

Courbeloup

Le remplacement des portes par un agent communal est en cours d'achèvement.

Le colmatage des infiltrations a été effectué par l'entreprise De Ghynst.

Chauffage classe 4

3 panneaux rayonnants sur les 8 en service dans la classe 4 (préfabriqué) ne fonctionnent plus. Il s'avère nécessaire de remplacer les panneaux défectueux. L'entreprise CLAVEAU a été retenue pour réaliser ces travaux d'un montant de 734 € TTC.

Salle polyvalente

La réfection des douches est en cours d'achèvement (il reste à faire les peintures des murs). En ce qui concerne les infiltrations en toiture, un nettoyage des chéneaux a été demandé à M. BRISSET.

Amendes de police 2010

Les élus décident de demander une subvention au titre des amendes de police 2010 pour les travaux d'aménagement piétonnier et de sécurisation aux Coutants sur la base d'un coût estimatif H.T. de 60 000 €.

Personnel communal

M. MARTINEZ avait été recruté en CAE à raison de 28h par semaine. Comme il effectue plus de 110 h de travail par mois il ne peut plus bénéficier d'une compensation du pôle emploi et, de ce fait, subit une diminution de ses revenus. Avec son accord il sera employé à temps complet à compter du 1^{er} mars.

Budget-Finances

Budget eau potable

Les élus prennent connaissance des résultats de la gestion 2009 et adoptent le budget primitif 2010 concernant l'eau potable comme suit :

	Dépenses	Recettes	Résultat
Résultats 2009 - Eau potable			
Fonctionnement	22 878,95	35 558,80	10 687,85
Investissement	24 391,42	60 006,05	35 614,63
Budget 2010 Eau potable			
	Dépenses	Recettes	
Exploitation	32 635,50	32 635,50	
Investissement	83 602,48	83 602,48	

Budget assainissement

Les élus prennent connaissance des résultats de la gestion 2009 et adoptent le budget primitif 2010 concernant l'assainissement comme suit :

	Dépenses	Recettes	Résultat
Résultats 2008 - Eau potable			
Fonctionnement	34 678,04	54 709,97	20 031,93
Investissement	120 979,17	131 045,82	10 066,65
Budget 2009 Eau potable			
	Dépenses	Recettes	
Exploitation	61 575,00	61 575,00	
Investissement	83 306,58	83 306,58	

M. le Maire rappelle que des travaux de remise en état du réseau vont être à affectuer en 2010 et qu'il a fait le point avec M. GUY de SAFEGE.

Remboursement prêt PI2-PL3

Suite à la cession des logements des 21 et 21 bis, rue de l'Arche, les élus décident de procéder au remboursement par anticipation du prêt Caisse d'Epargne.concernant les Pavillons locatifs 2 et 3.

Budget général et autorisation de paiement

Une autorisation de paiement à hauteur de 10 000 €est adoptée pour le programme grosses réparations des logements locatifs.

Communication

Les commissions communication et site Internet vont être regroupées en une seule.

Un planning prévisionnel concernant la préparation et la distribution des lettres d'information est arrêté afin que celles-ci soient réalisées à échéances régulières et en tenant compte des congés...

La commission communication est invitée à se réunir dès que possible pour lancer la préparation du prochain bulletin communal.

Réunions à venir

- Réunion accessibilité Communauté de Communes **Mardi 9 février à 17h30** à Nouâtre
- Commission voirie **Samedi 13 février à 9h00** à la mairie
- Commission des bâtiments **Jeudi 18 février à 18h00** à la mairie
- Conseil Municipal **Vendredi 19 mars à 20h00** à la mairie
(au lieu et place des 26 février et 26 mars)
- Elections régionales **Dimanche 14 et 21 mars**

Divers

1. Il est rappelé qu'il avait été prévu la mise en ligne de l'ordre du jour et du PV complet des réunions de conseil municipal sur le site Internet
2. Martine CUNHA fait part d'un problème d'éclairage extérieur aux LL3. L'intervention de l'électricien est programmée et ce problème va être résolu prochainement.

3. Martine CUNHA fait part de son étonnement en ce qui concerne les plantations effectuées par le lotisseur le long de la RD 21, qui se trouvent sur les terrains privés et à l'intérieur des clôtures. Ceci était prévu ainsi dans le cahier des charges du lotissement lui est-il précisé.
4. Isabelle DUFRAISSE demande des précisions sur les transports par car en cas de neige ou de verglas. Elle propose qu'il y ait un point de ralliement dans ces cas là. Gérard LRGRAND lui précise que le plus souvent la Préfecture interdit la circulation des cars ces jours là.
5. Isabelle DUFRAISSE demande si la commune envisage de faire quelque chose pour Haïti. M. le Maire précise qu'une démarche communautaire est en train de se mettre en place à ce sujet et qu'il y a lieu d'attendre la décision de la Communauté de communes. Il ajoute qu'il ne sera pas trop tard pour apporter une contribution.
6. Des lampadaires fonctionnent par intermittance au niveau du 32, rue Dame Milon et du 4-6, rue des Champs Gibert.
7. Céline LEBOEUF signale que l'aménagement de l'entrée Est poserait problème à un agriculteur pour sortir des champs et reprendre la RD 21. Un rendez-vous sur place est à programmer.
8. Gérard LEGRAND informe les élus qu'un morceau de la corniche au dessus du proche d'entrée de l'église est tombé et qu'il y a lieu de surveiller l'état de cette dernière.
9. Thierry ROY rappelle l'incivilité des usagers du parking de la gare (voiture accrochée par un autre véhicule sans laisser d'adresse....)
10. Anita RAVION signale qu'il y a de plus en plus de voitures stationnées sur les trottoirs notamment le dimanche matin en centre bourg alors qu'il y a des parkings et que le stationnement est interdit sur les trottoirs (interdiction rappelée par des panneaux aux entrées de l'agglomération).
11. Arlette DUCHÈNE fait le point sur la réunion SATESE, la loi sur l'eau et l'obligation de faire effectuer la remise aux normes des installations d'assainissement autonome classées en priorité 2 dans les 4 années qui suivent leur diagnostic.
12. La discothèque va changer de propriétaire-gérant début mars prochain.
13. Olivier MESNARD pense qu'il n'est techniquement pas certain qu'une voiture arrivant à Villeperdue puisse s'arrêter dans de bonnes conditions de sécurité lorsqu'une voiture sort de la commune cachée par la maison sise 27, rue Dame Milon.
14. Anita RAVION invite les élus à l'animation exposé-dégustation de crêpes à la Bibliothèque le 3 février.
15. L'animation avec expo sur le massacre de Maillé et la dédicace du livre de M. CHEDOZEAU qui a eu lieu le samedi 23 janvier a reçu la visite notamment de M. le Maire de Maillé et de M. le Président de la Maison du Souvenir.
16. Les élus sont invités à la soirée crêpe party de la garderie périscolaire du vendredi 5 février.
17. M. et Mme LEPUOUFLE remercient la collectivité pour le colis de Noël qui semble avoir été apprécié par de nombreux bénéficiaires.

La secrétaire de séance